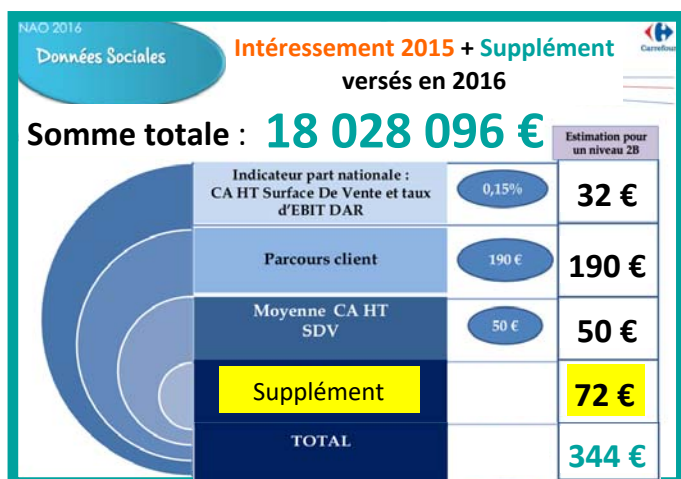
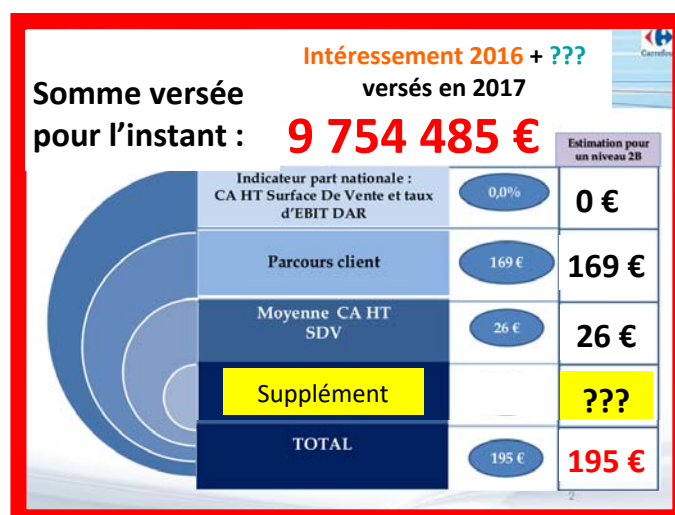


Prime d'intéressement Hypers

La CFDT demande à la direction une vraie **négociation** sur le **montant du supplément**.



Attention, il s'agit de moyennes. En fonction des résultats de chaque magasin, les résultats sont différents



L'intéressement versé au salarié cette année est un des plus bas jamais attribué dans les hypermarchés.

Certes, les résultats sont en baisse ce qui explique que la part nationale soit à 0, mais les critères magasins (satisfaction client et atteinte des prévisions de CA) n'ont pas produits les résultats escomptés. Pour la CFDT, il devient difficile de faire progresser la satisfaction client dans certains magasins (déjà élevée), de plus les salariés n'ont aucun pouvoir sur la fixation des objectifs.

Pour l'instant l'intéressement représente donc une somme moyenne de **195 €** par salarié, soit un montant total de **9 754 485 €**. Lors de nos rencontres, la direction a accepté de verser un supplément sans

en préciser clairement le montant. Nous pensons qu'elle envisage une enveloppe de 4 millions d'€ comme en 2016. Or, le compte n'y est pas (il faudrait au moins le double), puisque avec un montant aussi faible, il sera impossible d'atteindre la même somme versée (18 millions d'€ - voir tableaux ci-dessus).

Le niveau de prime d'intéressement des hypers devient ridicule (l'accord doit être renégocié avant fin juin) !

A noter que chez Carrefour Market, la prime moyenne a été heureusement de 785 € cette année (en augmentation de 60 € par rapport à 2016) et dans les entrepôts (Carrefour Supply Chain) de 1 108 € par salarié...

Mme La Directrice des Relations sociales.

Bien que la loi permette à l'entreprise de procéder de façon unilatérale au versement d'un supplément d'intéressement, la CFDT vous demande d'ouvrir de vraies négociations avant mai, ceci afin de permettre la préservation du pouvoir d'achats des salariés sur 2017.

En effet, le versement d'un montant du même niveau que celui attribué en 2016, ne permettra pas d'atteindre les 344 € versés en moyenne à chaque salarié l'année dernière.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Madame, l'expression de nos sentiments distingués.